

L. de TINGUY du POUËT

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU 12 MARS 1967

1re CIRCONSCRIPTION de LA VENDÉE
(LA ROCHE-SUR-YON)

Electrices, Electeurs,

Je remercie ceux d'entre vous qui se sont déjà clairement prononcé en ma faveur au premier tour de scrutin, en particulier le canton de POUZAUGES qui m'a accordé la majorité absolue, ainsi que les très nombreuses communes de tous les cantons qui m'ont mis en tête le 5 Mars 1967.

A ceux-ci, je demande de confirmer clairement leur vote. Mais c'est surtout aux autres que je veux m'adresser maintenant.

Par application de la loi électorale, le choix du deuxième tour est plus restreint qu'au premier. **Deux candidats seulement peuvent se maintenir ici.** Vous devez arbitrer entre eux.

Votre choix peut être dicté **par la valeur comparée des hommes, les services rendus par eux, leur fermeté dans des opinions désintéressées, leur courage patriotique aux heures difficiles.**

Sur tous ces points, je puis m'en remettre sans crainte à votre jugement.

D'autres mettent en avant des considérations d'intérêt local.

A ceux-là, je demande de songer que notre département a été profondément maltraité par un gouvernement qui l'estime si docile qu'il ne s'en préoccupe guère : bas salaires, faible niveau de vie, pas de téléphone, de route, d'adduction d'eau, de logement, etc.

Le Ve Plan est défavorable à l'Ouest. Le vote bloqué a fait repousser l'amendement que j'avais déposé, avec 140 signatures de députés de tous les partis, pour le corriger à cet égard et nous **industrialiser davantage et mieux.**

La politique des subventions d'Etat tend à devenir cyniquement arbitraire. L'agriculture, le petit commerce, l'artisanat, si importants dans notre région, sont plus ou moins sacrifiés. Qui défendra la justice si les députés sont à l'avance condamnés au silence et à l'approbation du gouvernement ?

L'avenir de LA ROCHE-SUR-YON est lui-même menacé si son Maire ne peut plus parler librement. La Ville l'a compris en le mettant en minorité le 5 Mars. Une équipe municipale large et non politisée a fait l'effort que le Maire seul aurait voulu se prévaloir.

L'intérêt national exige l'application loyale de la Constitution, c'est-à-dire un Parlement capable de surveiller le gouvernement, des députés présents aux séances, le contrôle des dépenses publiques, la limitation des impôts excessifs et des charges somptuaires de l'Etat, la construction de l'Europe politique et économique.

Les libertés sont toutes menacées à plus ou moins long terme.

Un régime stable ne peut reposer sur un homme seul et mortel.

L'avenir, c'est la démocratie, non l'autoritarisme ni le désordre, l'un conduisant à l'autre.

Il m'aurait été facile d'être élu sans difficultés avec l'appui de la Télé, de la Radio et de certaine police. Il suffisait d'accepter la soumission et le silence. Beaucoup en Vendée et ailleurs l'ont fait. Ma conscience ne me le permettait pas.

J'ai choisi la voie difficile qui consiste à dire la vérité.

Et c'est à vos consciences, à vous que je fais appel pour me comprendre.

Il y va de l'avenir de la Vendée,
de la liberté et de la démocratie,
de la France
et de l'Europe.

L. DE TINGUY DU POUËT

Député sortant — Conseiller d'Etat — Ancien Ministre
Maire de Saint-Michel-Mont-Mercure — Président des Maires de France
Chevalier de la Légion d'Honneur — Croix de Guerre

Robert TOUCHARD

Pharmacien diplômé — Maire-Adjoint de La Roche-sur-Yon
Chevalier du Mérite Social — Chevalier du Mérite Agricole

IMP. GUILLON - LA CHATAIGNERAIE